

Soutien aux Patients en Précarité Nord-Isère - SPPNI

Association à but non lucratif de droit français régie par la loi du 1er juillet 1901

Répertoire National des Associations (RNA) N° W382005517

Siège social : CABINET DOCTEUR JOURNET 1^{ER} ETAGE, 75 AVENUE DE LA REPUBLIQUE 38090 VILLEFONTAINE

sppni@orange.fr

Nouvelles de l'association au 20 avril 2018

Bonjour aux membres de la SPPNI et autres destinataires "invités" de cette lettre !

Pour rappel, le fonctionnement de l'association a été évoqué dans la [Lettre trimestrielle de mars](#).

Situation générale depuis l'observatoire du cabinet de psychiatrie

Beaucoup d'inquiétude et de fatigue chez les patients, du fait du projet de réforme d'asile qui annonce un durcissement, tant au niveau des modalités de la demande d'asile que du point de vue de déboutés, ayant vécu des persécutions, violences, tortures et qui souffrent d'une précarité au long cours. Les premiers retours de la procédure de régularisation « étrangers malades » désormais évaluée par le service médical de l'OFII, sont refroidissants. Alors que l'ancienne procédure connaissait un blocage du fait des préfectures, cette nouvelle procédure suscitait quelques espoirs : les premiers retours, selon le COMEDE et l'ADDE (Association de défense du droit des étrangers) sont négatifs. Sur le Nord-Isère, on attend des retours, après un grand retard, d'abord au niveau de l'OFII l'an dernier), puis des délais aléatoires au niveau de la préfecture de l'Isère.

Pour comprendre cette évaluation, il est souhaitable d'obtenir les dossiers médicaux du service médical de l'OFII. Un premier exemple avec avis défavorable au patient, interrogeait sur la manière d'envisager la psychiatrie et en particulier les problèmes psychotraumatiques, pourtant envisagés dans les textes ([Cf. l'arrêté du 5 janvier, ANNEXE II](#)) comme raisons possibles de titre de séjour pour santé. Pour tenter de comprendre comment un avis à distance peut s'imposer dans une telle contradiction avec le point de vue au « contact » du patient suivi au long cours, le dossier médical demandé et reçu a montré que le premier médecin (au niveau territorial) qui avait d'ailleurs convoqué le patient, a fait un rapport initial servant de base à l'avis, confirmant nettement le point de vue du soignant. L'avis du « collège » de trois médecins de l'OFII, qui prend sa décision en téléconférence, (à distance du malade et sur le seul dossier dans notre exemple) a pourtant annulé les critères de gravité et de contre-indication au retour...

Une régularisation conditionne la « sécurité » socio-juridique et donc économique des patients et ce point semble nier la souffrance et annoncer un durcissement des parcours de vie déplorable pour des personnes en France depuis souvent des années. Des patients qui se rendent en consultation parfois depuis Grenoble, Chanas, ou plus loin, avec complications d'horaires de transports (parfois trois ou quatre heures pour venir et autant pour repartir) : quoique souvent pris de confusion, ces personnes font preuve le plus souvent d'une grande fiabilité. Il faut signaler aussi des difficultés temporaires liées à des ruptures de droits aux soins, en sus de difficultés dans l'accueil...

Néanmoins, tout récemment, il y a eu une nouvelle de régularisation à laquelle on ne croyait plus pour un patient, chef de famille (six personnes) et en grande souffrance : situation qui devrait donc, pour une fois, basculer du « bon » côté ?

La SPPNI : aides, échanges locaux, rescrit fiscal:

Actuellement, **29 adhérents à jour de cotisation** (5 euros la cotisation : [modalités expliquées ici](#)), dont **21 donateurs, dont 12 donateurs mensualisés**.

20 bénéficiaires ont reçu des aides financières depuis janvier, d'autres un soutien matériel dont quelques prêts ou dons de vêtements durant l'hiver qui fut rude pour des personnes mal équipées, venant parfois de loin, tissus pour couture, quelques aliments de dépannage

1- Aides du début d'année :

Depuis début janvier 2018, les aides ont concerné 19 patients en psychiatrie et une patiente en médecine générale, avec principalement :

- aides aux trajets pour se rendre en consultations ou démarches juridique : depuis 1,20 euro pour bus retour à partir du cabinet, jusqu'à 80 euros pour aller-retour en covoiturage à Nice (passage au tribunal d'un patient ayant été en Centre de Rétention, en passant par des trajets nombreux de Villefontaine ou Bourgoin ou l'Isle d'Abeau pour Grenoble (train avec ou sans réduction par carte illico, covoiturage fréquents et le moins coûteux sans réduction, ces trajets se justifient pour suivi psychosocial ou juridique, démarche en préfecture pour connaître l'avancement des dossiers de régularisation, obligeant à se rendre « au hasard » et souvent pour « rien.
- Aides pour timbres fiscaux ou passeport, en complément d'aides fournies par associations comme l'APARDAP (association de parrainage à Grenoble) qui soutiennent sur le plan juridique en particulier, ou en complément d'aides personnelles de l'entourage associatif ou amical de certains patients (parmi les moins isolés): par exemple dernièrement, une aide a été donnée (100 euros) pour obtenir le titre de séjour « étranger malade » délivré par la préfecture : en prendre possession nécessite un timbre fiscal de 309 euros (en sus des sommes engagées préalablement pour passeport et le timbre de 50 euros lors de la dépose du dossier en préfecture).
- Aides diverses : lunettes (montures), compléments alimentaires d'urgence, médicaments non pris en charge par l'Aide Médicale d'Etat, etc. et aussi un don de tissus (offert par une adhérente) à trois patientes, ayant une activité de couture.
- [En lien, un aperçu résumé de comptes au 20 avril ici](#). Je remercie vivement Laurent Bedoussac, chercheur en Agronomie à Toulouse pour son aide à concevoir un fichier adapté à la comptabilité de l'association (ce qui a épargné un temps très excessif au trésorier, s'il eût été seul, pour un résultat qui aurait été inéluctablement piteux). Le document présenté ici est tiré du fichier.

Je trouve important de dire l'effet produit par ces aides. Ce n'est pas seulement une manière d'aider au suivi en cabinet ou aux démarches essentielles pour des personnes en recherche de sécurité sinon survie, en les préservant d'un endettement problématique auprès de particuliers (avec les abus qu'on peut imaginer et qu'on constate, ainsi qu'une problématique de honte...) ou du risque de fraude avec les conséquences psychiques chez des personnes sous « haute tension » soucieuses d'invisibilité et d'obéissance aux lois, possiblement terrorisées à l'idée d'une reconduite au pays avec leurs familles s'ils en ont ici.

La proposition d'aide (plus proposée que demandée) suscite un soulagement et une émotion intense, un moment de bonheur qui révèle peut-être plus encore à ce moment-là, les difficultés et émotions contenues jusque-là. Ces moments de bonheur partagés donnent un sens profond à cette possibilité offerte par l'association et je transmets à tous les remerciements parfois bouleversants de patients qui ne savaient pas comment se sortir d'impasses, pour qui, la possibilité de ces aides collectives (inattendues, inespérées) n'impliquent probablement pas un endettement financier ou moral de même nature que celles qui au contraire les isolent (vis-à-vis de concitoyens ou associatifs) : vaste sujet qui peut amener à un long débat sur les échanges humains, brefs !

Sur les modalités d'octroi des aides : toute proposition d'aide supérieure à 50 euros a été transmise au CA pour accord. Les demandes d'aides pour soutenir les familles de patients au pays n'ont pas été satisfaites par l'association pour les raisons antérieurement évoquées (à rediscuter si nécessaire).

Actuellement, la caisse tient encore le coup... On s'attend à des demandes d'aides dans les mois à venir (timbres fiscaux, etc...) qui seront plus difficiles à tenir.

2- Echanges avec les intervenants du secteur

A l'initiative de l'AFSI, **une rencontre a été organisée avec Madame Marjolaine Meynier-Millefert, Députée de la 10^{ème} circonscription de l'Isère accompagnée de son attaché parlementaire Mathieu Gaget**, accueillie par le CCAS de Villefontaine, avec la mairie de Villefontaine, le responsable de la cohésion sociale, habitat et hébergement à la CAPI, le CCAS de Villefontaine (dont des intervenants du « jardin collectif », le CADA de Villefontaine, la Croix Rouge de Villefontaine, les Restos du Cœur de Villefontaine, l'AFSI, EVA (Ensemble Vers l'Alphabétisation). Avec Eddy Yedi Moko, nous y avons participé.

Nous aurons l'occasion sans doute d'en reparler : écoute attentive de la députée et de son attaché, durant deux heures d'échanges, avec **proposition d'une nouvelle rencontre avec la députée et peut-être une des collègues de la députée plus spécialisée sur ces questions.**

Il s'agissait avant tout de faire remonter les expériences partagées, rencontrées sur le terrain auprès des élus du territoire, dans ce moment important de projet de réforme de l'asile dont toutes les associations impliquées confirment le diagnostic parfaitement établi et rigoureusement analysé du défenseur des droits : situations de précarité durable, sur des années, pour des personnes et familles reléguées dans cette zone d'absence de droits qui est une impasse vitale, matériellement, moralement, dont les divers intervenants sont témoins depuis leurs lectures sociales ou soignantes.

Cette rencontre a permis un contact avec les associations et institutions qui travaillent sur le secteur depuis longtemps, bien avant notre petite SPPNI. Nous avons pu ajouter le point de vue de l'institution soignante, ce qui n'est pas négligeable certainement, pour contribuer à faire connaître ce qui reste « à l'abri des projecteurs »...

Par la suite le CCAS m'a invité pour préciser le fonctionnement de l'association ce qui a permis une aide via le contact du CCAS pour un patient en rupture temporaire de droit ayant besoin d'une consultation à la PASS médicale de l'hôpital de Bourgoin, nécessitant une aide pour aller-retour en bus : problème réglé par l'association. Ceci augure d'une ouverture sur d'autres bénéficiaires, externe au cabinet de psychiatrie, ce qui intéresse notre association désireuse d'un fonctionnement ouvert, sur d'autres patients, d'autres soignants, d'autres intervenants.

3- Rescrit fiscal : pas encore d'avis des impôts (mais sous presse...)

J'ai été contacté début avril par les Impôts de Grenoble suite à notre demande de rescrit fiscal qui date de février 2017 (!). Ce retard est préjudiciable aux donateurs imposables de 2017, dont je sais qu'ils ne faisaient pas de la question de la déductibilité un obstacle aux dons... J'ai répondu une nouvelle fois (après échange écrit en... juillet 2017) aux questions destinées à préciser le fonctionnement de l'association à une personne connaissant les problèmes de « migrants » sur Grenoble. Elle devait transférer son analyse à ses supérieurs qui donneront donc leur avis sur l'intérêt général de l'association.

Je suis donc à ce jour, et malgré l'espoir d'un traitement rapide du dossier, incapable de dire quand j'aurai une réponse et si elle sera favorable, relativement à cet accord des impôts pour l'exercice 2017 (et les suivants)). Si les donateurs imposables patientent encore, peut-être auront-ils réponse que je ferai au plus vite. On peut espérer au moins un avis pour l'exercice 2018.

4- Autres choses :

Enfin, je relaie la proposition de pétition Européenne relativement à la question des « migrations », qui est relayée par nombre d'associations comme le Centre de soins Primo Lévi : [WelcomingEurope : signez la pétition !](#)

Je relaie la demande de fonds de l'AFSI, association qui soutient de nombreuses familles dont certains patients, pour permettre l'hébergement qu'elle ne pourra plus assumer d'ici quelques semaines sans aides supplémentaires.

AFSI :

RUE PASTEUR
MAISON DE QUARTIER DE SERVENOBLE
38090 VILLEFONTAINE
France

Cette lettre est terminée : vous pouvez exprimer votre soutien moral, adhérer ou faire un don, ou simplement lire ces lettres qui ne seront pas trop fréquentes. Vous pouvez [consulter le site](#) qui sera certainement amélioré au fil du temps pour proposer des liens et documents (qu'on trouve ailleurs aussi !), par exemple sur les procédures « étrangers malades » et diverses questions liées à l'asile et l'exil.

Je suis à disposition pour toute question ou échange (dans le meilleur délai possible !).

À bientôt, bien à vous tous !

François Journet, trésorier.